

quoi lui faut-il cette surpuissance législative? Ce qui m'inquiète, et ce qui doit inquiéter les députés des deux bords, c'est que la règle du bâillon s'appliquera tout aussi bien aux vis-à-vis quand ils auront repris le chemin de l'opposition. Je sais que, comme Hitler pour son Reich, bien des libéraux pensent que leur règne durera 1000 ans, mais je sais aussi que comme Hitler, ils se trompent.

• (4.50 p.m.)

Lorsqu'ils passeront de ce côté-ci, combien d'entre eux garderont leur enthousiasme pour le vieux et petit article 75c? Quelle sorte de projets de loi le gouvernement prépare-t-il pour avoir besoin de cette règle? Y aura-t-il des changements révolutionnaires, un glissement marquant vers la gauche, la droite, le haut ou le bas, ou notre mode de vie sera-t-il bouleversé? J'en doute fort et même je suis persuadé du contraire. Rien dans le caractère des députés ministériels ni dans leur activité jusqu'ici ne justifie des inquiétudes à ce sujet.

Il est plus probable, je crois, que l'article 75c découle du mécontentement de députés gouvernementaux de l'arrière-plan, compétents et désireux de se faire entendre, qui rongent leur frein parce qu'on leur laisse peu de choses à dire. Ils sont là à jouer avec leurs écouteurs, parce que le gouvernement—et il en serait de même de n'importe quel gouvernement—est toujours pressé de faire adopter ses projets de lois. Les interventions des députés de l'arrière-plan ne font que prolonger l'agonie.

A l'instar de leurs chefs, les députés de l'arrière-plan sont arrivés à Ottawa l'automne dernier tout feu tout flamme et ont été déçus et surpris de voir qu'on n'attendait pas grand-chose d'eux. Les occupants des banquettes ministérielles devaient prononcer tous les discours. La première chose à accomplir, et la plus apparente, était d'occuper tout le monde dans les comités. Peu importait, à vrai dire, que le gouvernement se guide d'après les rapports des comités. Au contraire, le gouvernement parfois n'était même pas assez courtvois ni assez diplomate pour attendre le rapport des comités pour prendre des décisions sur les points étudiés par eux. Tous ceux d'entre nous qui étaient membres du comité des transports savent à quoi je songe.

Le travail des comités étant devenu à Ottawa un peu monotone, on a envoyé 20 ou 30 députés faire un voyage coûteux à travers le pays aux frais de la princesse, et entendre des mémoires et des instances. Le procédé offrait plusieurs avantages. Ainsi, au moins 11 députés ministériels et un nombre presque égal de députés de l'opposition se trouvaient occupés hors de la Chambre. Après tout, puisqu'on n'était pas obligé d'adopter les rapports des comités, c'est-à-dire de les traduire en

mesures législatives, qu'y avait-il de mieux que de divertir les députés ministériels de l'arrière-ban, aux frais du public, au moyen de voyages prolongés à travers le pays? C'était là un simulacre d'action, au moins.

Toutefois, on semble faire preuve d'un désenchantement et d'un cynisme croissants au sujet du régime des comités. Même les députés ministériels considèrent certains comités comme un simulacre et une perte de temps. La preuve en est que certains comités éprouvent de la difficulté à obtenir un quorum pour tenir leurs séances. Nous savons tous que ce n'est pas parce que les députés de l'opposition ne sont pas assidus. La chose est fréquemment attribuable aux députés ministériels eux-mêmes qui, même s'ils sont membres d'un comité, ne jugent pas leur présence indispensable. Il s'ensuit que les comités souvent ne peuvent siéger, parce qu'ils n'ont pas quorum. Cette façon d'agir pourrait être déléguée, mais je préfère ne pas le laisser entendre. Toutefois, c'est parfaitement possible.

Que faire maintenant? Voilà un problème avec lequel le gouvernement est aux prises. Que ferons-nous de tous ces doués députés de l'arrière-ban—assez nombreux pour former peut-être trois cabinets? Ils languissent d'ennui. Qu'allons-nous faire d'eux? Ils veulent prendre la parole. Ils veulent faire consigner au hansard ce qu'ils ont à dire au nom de leurs commettants. Ils veulent envoyer des exemplaires du hansard aux gens de leur région. Bref, ils sont jaloux de l'opposition qui capte l'attention de la presse durant les débats de la Chambre, ou qui en a la possibilité.

Ces députés expriment leur frustration au caucus. Ils veulent savoir ce qui va se faire. Le résultat est la règle 75c. Quel en est l'effet pour les députés ministériels de l'arrière-plan? La réponse est plus qu'évidente. Elle établit des limites et dans ces cas-là, vous, monsieur l'Orateur, devez donner la parole aux députés selon l'importance de leurs partis à la Chambre.

Si, par exemple, en vertu de l'article 75c, une limite de quatre heures est imposée, les orateurs feront surtout partie du gouvernement et une bonne moitié de ces quatre heures ou plus de deux heures seront attribuées aux porte-parole libéraux. Les députés de l'arrière-ban ministériel auront ainsi plus d'occasions de participer au débat. Chaque fois qu'il y aura des limites de temps, les députés favorables au gouvernement accapareront la discussion. C'est tout ce que vise l'article 75c. Je n'ai pas vu beaucoup de députés de l'arrière-ban ministériel se lever au cours de ce débat. Ce sont surtout les membres de l'opposition qui ont parlé. Les députés ministériels de l'arrière-ban auront